



## **Bac : le supérieur n'a pas besoin des notes de spécialités ! Une urgence : l'annonce du report des épreuves en juin**

En juin dernier, les méfaits du bac Blanquer, dénoncés depuis 4 ans par le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SUI-FSU et le SNESUP-FSU ont sauté aux yeux du grand public : une fois les épreuves de spécialité passées en mars, les classes se sont vidées, les élèves se sont démobilisés, les professeurs ont été déboussolés par une nouvelle perte de sens de leur métier... constat accablant mais pas surprenant. Acculé, Emmanuel Macron a fini par admettre la nécessité d'interroger le calendrier des épreuves du baccalauréat.

Dès son arrivée rue de Grenelle, Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation nationale, s'est engagé à ce que des annonces soient faites avant la rentrée. À ce jour, deux hypothèses semblent en balance : maintenir les épreuves en mars tout en améliorant la prétendue attractivité du Grand oral en lui affectant des ECTS pour renforcer la motivation des élèves et leur assiduité, ou le report en juin.

Pour nos organisations, le report des épreuves de spécialités au mois de juin reste la seule hypothèse censée car réfléchie dans l'intérêt de toutes et tous.

Créditer le grand oral de crédits ECTS<sup>1</sup> en espérant motiver ainsi les élèves est d'une part illusoire et d'autre part source de difficultés aussi bien dans les lycées que pour les formations du supérieur. En effet, cela nécessiterait d'expliquer à l'ensemble de la communauté éducative et aux élèves, un système abscons, alors que le temps manque déjà pour asseoir des connaissances solides. Du côté des formations post-bac, l'idée d'intégration de ces ECTS dans les diplômes existants apparaît déjà comme une usine à gaz supplémentaire dans un paysage de l'enseignement supérieur qui n'a cessé de se transformer et de se complexifier.

Selon le ministère, le maintien des épreuves en mars, aurait le mérite d'intégrer les notes de spécialités dans Parcoursup, les résultats aux épreuves nationales étant considérées comme les seuls fiables. Cet argument ne tient pas : le supérieur n'a besoin ni des notes des épreuves de spécialités ni de Parcoursup ! En effet jusqu'à cette année, les formations du supérieur ne possédaient pas ces notes, ce qui ne les a pas empêché de recruter et de faire réussir les étudiants.

Doit-on rappeler au gouvernement qu'il a existé une époque où le diplôme du bac suffisait pour s'inscrire à l'université ? L'accès aux filières sélectives peut de surcroît se faire sur des dossiers ne comportant que les moyennes annuelles, comme c'était le cas les années précédentes, à la condition que ce soit le résultat d'évaluations « pilotées » par des épreuves terminales, nationales et anonymes, seules gages d'un même niveau d'exigence et garanties d'égalité de traitement.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SUI-FSU et le SNESUP-FSU réaffirment donc leur exigence du report des épreuves de spécialités au mois de juin. Cette solution, réclamée par l'ensemble de la communauté éducative, à l'Éducation Nationale comme dans l'Enseignement Agricole, en desserrant l'étau du calendrier permettrait aux enseignant-es de construire sereinement les apprentissages et aux élèves de mieux les assimiler, renforçant ainsi leur chance de réussite dans le supérieur. Rappelons en effet que les élèves les plus pénalisés par cette course contre la montre infernale vers les épreuves en mars, dont les corrections désorganisent de surcroît le fonctionnement des lycées, sont les élèves les plus fragiles.

*À Paris, le 24 août 2023*

---

1 European Credits Transfert System